

# COMMUNE DE CHAMPIS



**Mairie de CHAMPIS :**  
30 route de La Bâtie de Crussol  
07440 CHAMPIS  
☎ : 04.75.58.31.37  
☎ : 04.75.58.28.13

[mairie.champis@inforoutes-ardeche.fr](mailto:mairie.champis@inforoutes-ardeche.fr)

Horaires d'ouverture au public :  
*Mardi et jeudi : 9h-12h*  
*Vendredi : 13h-16h*

ANNEE 2013 / DECEMBRE  
Bulletin N° 22

## 24 DECEMBRE 2013 : LANCEMENT DU SITE INTERNET « [www.champis.fr](http://www.champis.fr) »

L'équipe municipale a le plaisir de vous annoncer le lancement du site [www.champis.fr](http://www.champis.fr).

En Ardèche, 74 % des ménages disposant d'un équipement numérique, l'équipe municipale a décidé de développer ce mode de communication pour diffuser au quotidien des informations actualisées. Le menu du site est structuré autour de 6 rubriques :

**Accueil / A la Découverte de Champis / Mairie / Vie locale / Tourisme-Loisirs / Culture et Manifestations.**

Ainsi seront accessibles les services de télé-procédures qui permettront d'obtenir en ligne les actes d'état civil, la consultation des documents d'urbanismes, tous les comptes rendus du conseil municipal, mais aussi tous ceux du conseil communautaire,..... Dans la rubrique vie locale vont figurer les commerces, les artisans, les services, les associations.

Dans la rubrique tourisme et loisirs seront notamment indiquées les coordonnées des gîtes et les restaurants, les producteurs locaux ne sont pas oubliés.

Avec ce nouveau mode de communication, vous disposerez de toutes les informations relatives à la vie et à la gestion de la commune. C'est un nouveau service avec plus d'informations.

Avec le lancement d'un site Web, CHAMPIS développe et étend sa communication au-delà de ses limites. A noter que la Communauté de Communes Rhône Crussol vient de mettre en ligne son site Internet [www.rhonecrussol.fr](http://www.rhonecrussol.fr) celui-ci présente les différentes missions de la Communauté sur notre territoire et rend compte de son action. Les grandes compétences de la CCRC y sont déclinées de manière exhaustive. Une grande partie est également dédiée aux différents rendez-vous culturels proposés par le réseau des médiathèques intercommunales. Ce site qui se veut pratique permet aux citoyens des 13 communes de Rhône Crussol d'accéder facilement aux principales informations qui concernent le territoire.

Dans le même temps, nous n'oublions pas tous ceux et celles qui n'ont pas l'accès à internet. Bien évidemment nous continuerons à diffuser sur support papier le bulletin municipal.

Bonne lecture à toutes et à tous et bienvenue à partir du 24 Décembre sur le net.

Le Maire  
Gilbert DEJOURS

## VOIRIE COMMUNALE : UN NOUVEL AGENT

Depuis le 4 Novembre, Christophe ETIENNE est en charge de l'entretien de la voirie communale. Il remplace Roland GARNIER dont le contrat était arrivé à terme. Avec André BOSC, ils œuvrent au quotidien à tous les travaux, souvent ingrats, qu'il convient de réaliser dans les bâtiments ou sur la voirie communale. Si nous sommes tous très attachés à la propreté de notre commune, il revient à chacun de nous de faire en sorte de contribuer à préserver la qualité de notre cadre de vie.

Christophe ETIENNE



André BOSC



## DATE À RETENIR

**Samedi 11 Janvier 2014 Cérémonie des vœux à 11 heures**

Le Maire et l'Equipe Municipale vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous en mairie de Champis Salle du Conseil Municipal le Samedi 11 Janvier 2014 à 11 heures pour une rencontre que nous souhaitons conviviale et propice aux échanges.



*BONAS CHALENDAS*

*Joyeux Noël*



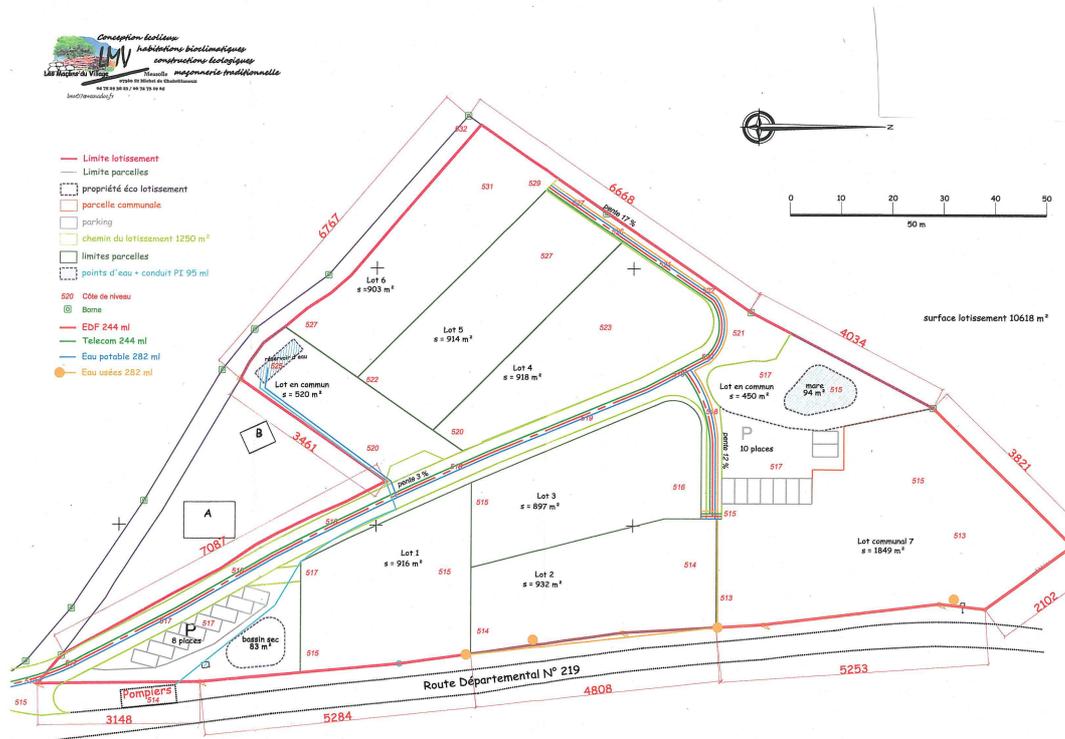
## L'Eco lotissement communal « le SOULEDOMATI » à Champis

Depuis quelques semaines, les travaux de viabilisation de l'éco lotissement sont enclenchés au sud de Garnier.



**Le terrain :** c'est un espace de 10 618 m<sup>2</sup> bien exposé au soleil levant « Souledomati » qui bénéficie d'une superbe vue dégagée sur la campagne environnante, divisé, dans un souci de respect du site et de l'orientation des maisons, en 7 lots.

6 parcelles privées d'environ 900 m<sup>2</sup> et 1 parcelle de 1800 m<sup>2</sup> pour la construction de 2 maisons communales destinées à la location et d'une maison commune.



**L'écolotissement :** le lotissement écologique repose sur des principes écologiques et durables : harmonie entre le bâti et le site, gestion économique de l'eau, de l'énergie, de l'entretien, respect de la qualité de l'air et de l'eau, confort acoustique, thermique et visuel.

**Un lotissement intégré du point de vue architectural et paysager :** la hauteur et l'orientation des maisons projetées répondront à la topographie du site ainsi qu'à l'importance des apports solaires. Les nuisances potentielles dues aux ombres portées des constructions sont prises en compte ; aucune des maisons toutes orientées au sud ne fera d'ombre aux autres maisons. Seront réalisées des constructions de type maison individuelle ou individuelles groupées de plain pied jusqu'au R + 1.

**Une ambiance de « jardin habité » :** la structuration du nouveau lotissement s'appuiera sur les éléments naturels (enrochement, végétation,...). Le projet a vocation à se fondre dans l'environnement. Ainsi, des allées plantées d'arbres aux essences variées participeront à la structuration du lotissement.

**Le logement :** l'éco lotissement sera constitué d'habitations construites avec des matériaux écologiques. Chaque habitation d'une conception bioclimatique permettra aux habitants un accès direct dans la nature (jardin). Des énergies renouvelables seront utilisées pour le chauffage et l'eau chaude. De plus, par des toitures majoritairement végétalisés (renforcement de l'isolation), les bâtiments se fondent dans le paysage, et créent ainsi un quartier arboré.

**Gestion de l'eau :** la priorité en matière de gestion de l'eau consistera à limiter l'imperméabilisation des sols. Cette solution présente l'avantage de ne pas concentrer les flux d'eau et de maintenir l'alimentation naturelle des eaux souterraines. La récupération des eaux de pluie, par les cuves individuelles permettra de réutiliser cette eau. Les eaux de ruissellement restantes seront majoritairement traitées par le biais de noues, un très grand réservoir en commun, une petite mare, un bassin sec et en cas de besoins une évacuation vers des drains et fossés.

**Combien ça coûte ? :** Un coût total d'une parcelle viabilisée de 900 m<sup>2</sup> au prix de 45 € le m<sup>2</sup> représente un apport personnel de 40 500 €.

Par le choix de solutions techniques simples (ossature bois) ainsi que l'optimisation des espaces intérieurs, le coût de ces logements sera maîtrisé. Le coût de fonctionnement très bas de ces bâtiments doit également être pris en compte.

### ETAT CIVIL 2013

**Mariage :** le 31 Août Giovanni FANTUZZO et Ghislaine PERRIN

**Transcription de Décès :**  
 le 02 Février Samuel CHALAMET  
 le 03 Mars Germaine ANDRE  
 le 07 Juillet Maurice GALLIOZ  
 le 26 Octobre Léon MONCHAL

**Décès :** le 29 Mars Francis ROUMEZIN

### Naissances :

Le 26 Janvier Nolan BASSET  
 Le 07 Février Julie FAUX CHANAL  
 Le 18 Février Salomé FRANCK  
 Le 03 Avril Maxime GAILLARD  
 Le 09 Avril Melissa BOUTEILLE  
 Le 11 Avril Noah DECLARON  
 Le 05 Mai Elise MORFIN  
 Le 11 Mai Erynn BASSET  
 Le 03 Septembre Eli-Toan HUYNH